Troubles à l'Ecole de droit à Paris

Paris, 2 juillet. — Des troubles ont eu lieu, cet après-midi, à l'Ecole de droit.

C'est aujourd'hui, à deux heures, qu'une jeune fille de vingt-huit ans, Mlle Jeanne Chauvin, licenciée es-lettres lauréat de la Faculté de droit (2e prix de droit civil, 2e mention de droit romain en 1888, licenciée en droit en 1890), devait soutenir sa thèse de doctorat sur ce sujet : « Les professions accessibles aux femmes et l'évolution historique de la position économique de la femme dans la société. »

Le jury était ainsi constitué : M. Beudant, doyen honoraire, président ; MM. Gérardin, Esmein et Larnaude, assesseurs.

La grande salle dans laquelle une jeune Roumaine, Mlle Bilcesco, avait brillamment soutenu, il y a deux ans, la première thèse de doctorat présentée à l'Ecole de droit par une femme, ne se trouvant pas libre, on avait choisi, pour la soutenance de Mlle Chauvin, une salle de dimensions très restreintes et pouvant contenir tout au plus une soixantaine de personnes.

Dès une heure et demie, la salle était pleine.

A deux heures, une foule compacte, ne pouvant trouver accès dans la salle, se pressait, tumultueuse, dans le corridor qui la précède et sur les marches de l'escalier de pierre qui y mène.

Le président du jury, M. Beudant, ayant donné l'ordre aux huissiers de fermer les portes de la salle, la foule conduite par quelques meneurs étrangers, nous a dit M. Beudant, à la population de l'Ecole, poussa des grogrements, des cris, des hurlements, et finit par enfoncer les portes.

M. Beudant essaya, mais en vain, d'obtenir un peu de calme; sa parole fut couverte par des huées.

Dans l'impossibilité où il se trouvait, au milieu de ce tumulte, de continuer la séance, il la suspendit. Le tumulte ayant continué, il la leva.

En conséquence la soutenance de la thèse de Mlle Chauvin est remise à une date ultérieure.

Le choléra en Russie

Saint-Pétersbourg, 2 juillet. — Le choléra a gagné à l'heure actuelle Astrakhan, Pétrowisk et Diflis. Il progresse à Bakou.

EAU DE TOILETTE DU CONGO

Cette eau délicieuse à le doux privilège
De rendre le teint blanc et pur comme la neige,
Elle exhale un parfum suave, délicat,
Exquis et distingué, qui charme l'odorat.
Victor Vaissier, créateur du savon du Congo.
Vente : 43, rue de la Gare, chez M. Duyver, à Roubaix.
63306d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La réunion ouvrière du Théâtre Deschamps. — Samedi soir, a eu lieu, au Théâtre Deschamps, la réunion organisée par le « Parti ouvrier ».

Dès huit heures, les abords du théâtre sont envahis par des centaines d'ouvriers. L'assistance sera, sans nul doute, énorme. On chante, on s'interpelle, on crie ; l'animation est grande.

Les portes sont ouvertes à huit heures et demie. En quelques minutes la salle est pleine. A neuf heures elle est archi-comble.

Le citoyen maire Henri Carrette fait son entrée suivi de Jules Guesde, Paul Lafargue, J.-D. Clément, Delory, Branquart, Lepers, et de nombreux conseillers municipaux. Une longue acclamation se fait entendre : Vive Carrette ! Vive Guesde ! Vive Lafargue! Vive le parti ouvrier ! crie-t-on.

Le citoyen Duc Quercy qui, d'après les affiches, devait prendre la parole, n'a pas paru.

On remarque, sur l'estrade, M. G. Nercy, ex-capitaine de cavalerie, à Lille, le docteur Largillère, auquel Paul Lafargue va serrer la main, M. Montaigne, médecin, et quelques conseillers municipaux.

Le citoyen Carrette est nommé président; MM. Branquart et Wattel, assesseurs ; Culine, une fois de plus, avait été acclamé président d'honneur.

Le président dit que la réunion a une grande importance. Elle n'a pas, ajoute-t-il, été organisée sous les auspices du Conseil municipal; M. Carrette l'a organisée comme simple citoyen, comme il faisait jadis. (Bravo! Vive Carrette!),

Une voix : Eh ! l'*Avenir*, marque un peu là, hein ?

M. Carrette demande qu'on laisse de côté ces sortes d'interruptions. Il n'y a pas de temps à perdre, dit-il; en effet, quatre orateurs doivent se faire entendre.

M. Lafargue, député de Lille, prend le premier la parole.

« Citoyennes, citoyens, s'écrie-t-il, c'est la première réunion que tient le « Parti ouvrier » de Roubaix depuis sa victoire, cette victoire qui a fait la joie de toute la France des travailleurs; ce n'était pas un médiocre succès, en effet, que cette nomination de conseillers ouvriers dans la ville industrielle par excellence, où ont été vaincus les opportunistes et les radicaux réunis (vifs applaudissements).

Il continue en citant le succès socialiste de Marseille,et dit que c'est la première fois que les ouvriers prennent le pouvoir dans leurs « mains caleuses. »

Il raconte que les patrons, mécontents, n'en revenaient pas, et qu'ils ne pouvaient admettre qu'un cabaretier fût maire, et un tisserand et un forgeron devinssent adjoints. Le préfet, d'après l'orateur, avait grande envie de dissoudre le Conseil avant qu'il eût fonctionné. Des patrons voulaient quitter Roubaix et d'autres parlaient de transporter leurs machines en Allemagne *(sic)*.

M. Lafargue prétend que, dans le reste de la France, les rappor. entre patrons et ouvriers sont plus affables que dans le Nord. Il trouve exorbitant qu'ici, les patrons tutoient leurs ouvriers.

Il expose aussi cette idée : les patrons ne tissant pas, et ne filant pas, sont cependant fabricants ; ce sont les ouvriers qui font tout ; pourquoi ces mêmes ouvriers ne sauraient-ils donc gérer les finances de la ville — quelques centaines de mille francs !

Dans toute la France, dit-il encore, les villes sont obérées de dettes par la faute de la bourgeoisie. Au moins, les conseils ouvriers seront honnêtes ! Il appuie cette réflexion en disant qu'au Palais Bourbon, où on discute actuellement le privilège de la Banque de France, les députés gagnent, à coups sûr, plus que les 25 francs qu'on leur octroie par jour.

Il soutient que, lorsque les conseillers municipaux bourgeois prévoient des rues à percer, dans un quartier, ils y achètent des terrains qu'ils revendent ensuite très cher à la ville.

Il attaque, en passant, le traité passé avec la compagnie du gaz, disant qu'à cette occasion, des bourgeois ont volé d'autres bourgeois ; puis il parle des cantines scolaires, dont l'installation, dit il, a été la première préoccupation du Conseil ouvrier. Les enfants qui ne paieront pas, seront assis à la même table que les autres. Il ne faut pas qu'on ait l'air de leur faire une charité ! Les socialistes laissent la charité aux chrétiens ; ils n'en veulent pas. Et ces agapes des écoles seront l'image de ce qui existera le jour où toute la société s'asseyra à la même table. (Longs applaudissements).

L'orateur rappelant que le député de Roubaix a porté à la tribune de la Chambre, la question de N.-D. de l'Usine, dit que M. Ricard, dans sa réponse, a voulu restreindre les faits au département du Nord, mais que lui, Lafargue, a déclaré que les patrons agissaient de la même façon dans toute la France.

« Nous autres, ajoute-t-il, nous ne nous occupons pas de religion, mais nous ne voulons pas que la religion aille dans l'atelier. Nous voulons laïciser l'atelier comme l'école. »

Un assistant. — Marque, l'*Avenir* !

L'orateur termine par ces mots : Il faut qu'aux élections au Conseil général, vous votiez pour des hommes qui aideront le Conseil municipal, et qu'aux élections législatives, vous choisissiez des ouvriers, et balayiez de Roubaix les députés opportunistes ou radicaux.

Des bravos et de frénétiques applaudissements accueillent la fin de ce discours.

***

La parole est donnée ensuite au citoyen J.-B. Clément, secrétaire de la Fédération des Ardennes. C'est un inconnu pour le plus grand nombre.

L'orateur a une cinquantaine d'années; sa figure est énergique; il obtient un vif succès de parole. Il expose, assez longuement, comment, depuis 1885, se sont organisés les ouvriers des Ardennes, pour lutter, par les grèves, contre leurs patrons. Il raconte les péripéties de deux grèves de quatre mois, dont l'une a fini, dit-il, par la défaite des ouvriers, parce qu'ils n'étaient pas syndiqués, et dont l'autre a été pour eux un succès, parce qu'ils faisaient partie de la syndicale. Il émaille ses récits d'anecdotes qui ont le don d'intéresser beaucoup les ouvriers. Clément termine, — on s'y attendait, — par une diatribe à fond de train contre le capital et les capitalistes.

Il provoque un tonnerre d'applaudissements en disant qu'en 1870, les généraux arrivaient toujours en retard devant l'ennemi, que les soldats étaient mal équipés, mal armés, mais qu'ils ne manquaient pas de plomb, lorsqu'il s'est agi de massacrer les ouvriers.

Il n'y a plus de réconciliation possible, s'écrie-t-il; il faut que la bourgeoisie se soumette ou se démette !

— Du plomb ! hurle un auditeur.

Une longue acclamation retentit. Vive Clément ! Vive le Parti ouvrier ! crie-t-on.

***

Le président présente à l'assemblée un orateur d'un autre genre ; l'annonce de son nom éveille une vive curiosité : c'est l'ex-capitaine de cavalerie, G. Nercy.

Le *Roubaix-Socialiste* a publié, samedi matin, une lettre adressée au rédacteur en chef de ce journal, par M. Nercy, lettre qui débute ainsi :

« Je suis aux arrêts de rigueur ! Voici pourquoi :

» Capitaine commandant au 19e chasseurs à Lille, mon escadron, le 4e, fut désigné pour « marcher aux grèves » dans le cas où il s'en serait produit. Sur ces entrefaites, je partais en permission de 8 jours. Je me trouvais chez moi en train de consommer dans un café avec un vieux camarade de régiment, lorsque entra, dans ce café, un journaliste de Soissons venu pour faire une conférence sur le socialisme. Pour mon compte personnel, j'ai toujours été socialiste. »

M. Nercy raconte, dans la suite de la lettre, qu'à la conférence donnée par le journaliste, il a pris la parole, et qu'il a fait la déclaration suivante :

« S'il me fallait marcher contre l'ennemi de l'extérieur j'irais jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la mort, mais contre l'ennemi de l'intérieur, je ne relèverai que de ma conscience... *En un mot, je déclarai que moi, enfant du Peuple, fils et petit-fils de paysans*, je me refusais, et formellement, à marcher contre le Peuple.»

Il y eut une enquête; M. Nercy fit d'abord 30 jours d'arrêt de rigueur; puis il fut traduit devant un conseil d'enquête, qui le condamna à l'unanimité :

« Après la décision du conseil, décision que je ne connus qu'officieusement, il plut au général commandant le corps, Loizillon, de me consigner *aux arrêts de rigueur jusqu'à nouvel ordre*, c'est-à-dire jusqu'à ce que le ministre m'ait fait connaître « officiellement » alors, la décision du conseil. »

L'ex-capitaine Nercy apparait; il porte le ruban de chevalier de la Légion d'honneur. Il est très grand et parait âgé de 45 ans environ; on l'acclame chaleureusement.

Il raconte le motif pour lequel il a été mis aux arrêts, se déclare lyonnais, dit qu'il a fait la guerre de 1870, et qu'il était écœuré de tout ce qu'il voyait; il a préféré fuir de Sedan et risquer les balles allemandes, que de se rendre.

Il parle avec chaleur contre les Allemands dont il a évité les coups de bâtons.

Ces paroles mettent dans une gêne visible Lafargue et la plupart des socialistes assis sur l'estrade.

— A bas la patrie! crie une voix dans la salle.

J'avais combattu les ennemis de l'extérieur, continue M. Nercy, qui s'exprime avec volubilité et gesticule fortement, et on voulait me conduire contre les grévistes, contre les ouvriers; j'ai refusé et j'ai été révoqué. (Applaudissements.)

Plus tard, à mes enfants et à mes petits-enfants, j'aurais dû dire : J'ai été à Sedan, et j'ai couru sus au peuple. (Applaudissements.)

Une voix : A bas la patrie !

L'ex-capitaine ajoute : j'ai bien ri, lorsque, le 1er mai, on a mis 30,000 hommes sur pied; on doit savoir, cependant, qu'on tue les hommes, mais pas les idées.

Il termine en recommandant aux socialistes de se défier des anarchistes, et de ne pas faire cause commune avec eux.

— Vive l'anarchie ! crie-t-on.

L'ex-capitaine va se rasseoir à droite, pendant que la salle, que son discours a rendue houleuse, parle bruyamment.

***

C'est au tour de Jules Guesde. Le chef du collectivisme dit, comme Lafargue, que les journées des 1er et 8 mai ont eu une énorme importance pour les socialistes. Ça été une véritable révolution, accentue-t-il; c'est une classe qui émerge; les bourgeois sentent que c'est le commencement de la fin.

Il ajoute que les orateurs socialistes prêchent par la parole, mais que les ouvriers qui sont au pouvoir prêcheront par les faits ; que l'immense majorité ouvrière ouvrira les yeux lorsqu'elle comparera ce que font les conseils socialistes à ce qu'ont fait les bourgeois, et que la fin de ce siècle ne se passera pas sans que la révolution sociale soit faite (longs applaudissements).

Guesde, parlant du précédent orateur, dit que ce dernier a prouvé qu'il y a des socialistes à l'armée, non seulement dans les rangs, mais dans les cadres. L'armée, la dernière ressource de la bourgeoisie, lui échappe. Cette armée de trois ans n'est plus l'armée de sept ans sous l'Empire. Les deux tiers de l'armée actuelle, d'après l'orateur, sont avec les socialistes.

Et ce n'est pas tout, ajoute Guesde, bientôt on fera en France comme en Allemagne, on réduira le service à deux ans.

L'orateur expose qu'aucun parti politique n'est arrivé au pouvoir par le bulletin seulement. Les socialistes, qui, eux aussi, se sont servis du bulletin, n'ont pas abandonné l'idée de révolution. Viennent les évènements, et les socialistes auront leur 24 février? (Bravos).

***

M. Lafargue dit que la municipalité de Roubaix ayant demandé l'amnistie pour Culine et d'autres condamnés, il propose à l'assemblée d'y joindre le nom de Rochefort qui s'est toujours attaqué aux puissants, et a fait tomber, du pouvoir, Constans, qui avait songé à la première magistrature du pays.

M. Carrette remercie les orateurs, et met aux voix la proposition Lafargue ainsi conçue :

« Les citoyens, réunis au Théâtre Deschamps, émettent le vœu que le gouvernement amnistie, le plus vite possible, tous les détenus politiques, tels que Culine, Rochefort, etc. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. La sortie s'effectue sans incident. Il est dix heures 15.

Hyacinthe Loyson à Roubaix. — Nous avons dit qu'un journal de Paris annonçait, pour dimanche, une conférence de l'ex-Père Hyacinthe à Roubaix.

Il a été en effet question de cette conférence, qui devait avoir lieu le 3 juillet au théâtre de la rue Archimède.

Mais samedi soir, à quatre heures, on n'avait pas encore reçu à la mairie la déclaration de M. Loyson, indispensable pour que la réunion qu'il organise puisse avoir lieu.

Nous croyons cependant savoir que cette conférence n'est qu'ajournée et qu'elle aura lieu a très brf délai.

Le brevet de capacité. — Mlles Marguerite Tanghe, Madeleine Lestienne, Claire Comerre, Elise Dupire, élèves du pensionnat de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, rue du Vieil-Abreuvoir, viennent d'obtenir le brevet de capacité.

Nous apprenons que M. le docteur Georges Lepers, médecin-adjoint de l'Hospice, vient d'être nommé médecin titulaire par la commission des Hospices, en remplacement de M.le docteur Bayart, décédé.

La fête d'escrime. — C'est aujourd'hui, dimanche, qu'a lieu la fête d'escrime que nous avons annoncée. On sait que cette fête, qui sera des plus brillantes, est donnée, au Manège à Barbieux, au profit des sociétés de secours aux blessés militaires.

La *Grande-Harmonie*, dont l'éloge n'est plus à faire, se fera entendre pendant la fête.

Nous rappelons au public que l'ouverture des bureaux aura lieu dimanche à 3 heures. Les assauts commenceront à 3 h. 1/2 précises.

Un noyé au Pont du Sartel. — Samedi après-midi, vers trois heures, des ouvriers passants sur la berge du Pont du Sartel, aperçurent, à environ trois cents mètres plus loin, entre le Pont du Sartel et le Pont de Leers,le cadavre d'un homme qui flottait sur l'eau. Ils avertirent un agent de service qui se rendit immédiatement à l'endroit désigné.

A l'aide d'engins, on parvint à ramener le cadavre sur la berge. On trouva dans ses poches un livret de mariage au nom de Emile Leveugle, âgé de 45 ans, tourneur en fer, demeurant à Tourcoing. Son livret d'ouvrier, une pipe et une clef furent également découverts. Le corps paraissait avoir séjourné dans l'eau depuis environ six jours.

Le cadavre portait des traces de violence. On ignore encore, malgré cela, s'il y a eu suicide ou accident.

Le corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

D'après les renseignements recueillis, Leveugle, qui était séparé de sa femme, s'adonnait à la boisson.

Un enfant victime d'un double accident. — Samedi soir, vers six heures, en rentrant à la maison d'une course qu'il avait été faire pour sa mère, qui habite rue du Tilleul, le petit Albert Lequindre, âgé de dix ans, est tombé sur le bord du trottoir, dans la rue de Condé, et s'est fracturé le bras gauche.

Un médecin, appelé aussitôt pour lui donner ses soins, l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu.

Il y a quinze jours à peine, le pauvre enfant sortait de ce même établissement, où il avait dû faire un séjour de plusieurs semaines pour un accident absolument semblable.

Un enfant qui se casse le bras. — Il y a environ huit jours, un enfant de dix ans, Albert Lequenne, demeurant chez ses parents, rue du Tilleul, 385, sortait de l'hôpital où il avait été en traitement pendant sept semaines pour une fracture du bras gauche.

Samedi, dans la matinée, il se promenait avec son frère dans la rue de Condé; tout à coup, en descendant le trottoir, il tomba sur le bras récemment guéri et se fit une nouvelle fracture.

Un médecin fut appelé qui jugea son état grave et le fit transporter dans la soirée à l'hôpital.

Un accident rue Neuve-de-Roubaix. — Une soigneuse, Mlle Marie Vantighem, âgée de 21 ans, demeurant rue d'Alger, et travaillant chez M. Binet, filateur, rue Neuve-de-Roubaix, était occupée samedi après-midi à nettoyer son métier à la marche. Elle eut soudain la main droite prise dans les engrenages. Aux cris poussés par la malheureuse, ses camarades de travail arrêtèrent son métier.

Un médecin appelé, constata de graves contusions à la main et la fit transporter à l'hôpital.

Un accident rue de la Sagesse. — Un homme légèrement pris de boissons passait samedi soir vers huit heures, rue de la Sagesse. Vint à passer une voiture de boulanger qui le renversa. Dans sa chute, le malheureux s'est fracturé le bras droit. Le boulanger l'a reconduit en voiture à son domicile.

Un ouvrier en lutte avec un concierge. — Samedi soir, vers sept heures et demie, un ouvrier de l'usine de MM. Motte, avait eu une discussion avec l'un des concierge. A la sortie de l'atelier, l'ouvrier appréhenda le concierge et l'insulta grossièrement. Le concierge voulut le faire sortir de l'établissement, mais l'ouvrier, devenu furieux, s'élança sur lui, et dans la précipitation qu'il mit à lui lancer un coup, sa main droite alla s'abattre dans un carreau de vitre.

La police conduisit le quidam au poste du 3e arrondissement. Comme le sang s'échappait en abandance de sa blessure, un agent alla chercher M. le docteur Delannoy qui lui prodigua ses soins. Après avoir reçu un pansement l'ouvrier fut écroué au dépôt.

Un ivrogne qui veut voler une voiture. — Samedi après-midi, un nommé France Plancke se trouvait dans la rue Magenta, en compagnie de plusieurs camarades, dans un état complet d'ivresse. A la porte d'un estaminet stationnait une voiture de louage. France Plancke, profitant de l'absence du cocher, monta sur le siège et fila avec l'équipage. Sur le parcours il accrocha une autre voiture et lui occasionna de sérieux dégâts. Le cocher, qui s'était mis à la poursuite du ravisseur, alla porter plainte au commissariat du 3e arrondissement. Plancke s'engagea alors à payer les réparations, mais, en raison de son état, le commissaire l'écroua au dépôt.

M. Van Costenoble a ouvert une enquête, à l'effet de savoir si Plancke avait vraiment l'intention de voler l'équipage.

Un accident boulevard Gambetta. — Un accident s'est produit, samedi matin, à sept heures et demie, boulevard Gambetta : un marchand de légumes, Constant Vandenberghe, était monté sur le marche-pied d'une voiture en marche, et s'expliquait avec le conducteur, M. Dumoulin, marchand de fruits, lorsque, par suite d'un brusque mouvement, il glissa et tomba sur le sol ; la tête vint frôler la roue du véhicule, mais celle-ci ne lui fit heureusement aucun mal.

Remis sur pied immédiatement avec l'aide de quelques passants, témoin de cet accident, il reçut des soins dans un estaminet voisin; on constata que M. Vandenberghe avait le bras gauche légèrement fracturé; il en a donc été quitte à bon compte, car il aurait pu avoir la tête broyée; une fois remis de sa forte émotion, le blessé a pu regagner son domicile rue du Fontenoy. Un rassemblement considérable s'était formé sur les lieux de l'accident.

Lannoy. — *Les mendiants.* — La gendarmerie de Lannoy a procédé, hier matin, à l'arrestation des nommés Haquette et Lefebvre, mendiants incorrigibles.

M. Auguste ROUSSEL a l'honneur d'informer les Dames qu'il a conservé les **plaques de cuivre** pour cartes de visite et les prie de vouloir bien adresser leurs commandes rue des Arts, 8.

Communications diverses

Enterrements du dimanche 3 juillet. — Mme Deleurence, née Naye, 3 h. 3/4 Saint-Jean-Baptiste. — Mlle Corne, 4 h. Notre-Dame. — M. Adolphe Gérard, 4 heures Notre-Dame.

Ecole de natation. — 2 juillet. — Température de l'eau : 8 heures du matin, 21 degrés; 5 heures du soir, 23 degrés.

Dimanche 3 juillet, jour des femmes, l'après-midi, au bassin gratuit, depuis 3 heures du soir jusqu'à la fermeture.

Ecole Nationale des Arts industriels de Roubaix. — L'administration de l'école a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'adjoindre à la bibliothèque annexée aux musées, la collection des tissus d'été 1892, offerte par MM. Homo et Cie de Paris. Elle se compose de tissus fantaisies, draperies, soieries, gilets confection pour dames.

Bergues (Nord), mai 1831. — Je vous autorise à vous servir dans votre publicité des paroles suivantes :

« Les Pilules Suisses de M. A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont à Paris, purgent facilement et ne donnent lieu à aucun malaise. De cette façon, on évite la maladie du médicament, qui ne vient que trop souvent s'ajouter à celle que l'on veut combattre. » Docteur WENIS. »

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Les épaves de la douane. — M. Perriot, receveur des douanes à Wattrelos, procédera le mardi 5 juillet, à 10 heures du matin, à la vente de : 1° 1,800 kilogs de farine de froment ; 2° 9 kilogs de café en fèves ; 3° 33 kilogs de poivre en grains ; 4° Deux brouettes.

Toutes ces marchandises proviennent des récentes saisies opérées par les employés des brigades de Roubaix et Wattrelos.

TOURCOING

Les grands travaux. — Les travaux de démolitions vont être entrepris sur trois points à la fois : 1° rue du Curé, MM. Honoré, boucher et Liagre, cabaretier, sont avertis pour mercredi prochain ; 2° rue Notre-Dame, et pour la même date, les maisons qui font suite aux anciennes propriétés de M. Glorieux ; 3° Les premières maisons après l'ancien café des Courtiers, également pour mercredi.

Les travaux de voirie — Il sera procédé le lundi 25 courant à l'adjudication du pavage des accotements de la rue de Paris, dans la partie comprise entre le passage à niveau du chemin de fer d'Halluin et la ruelle Pékin. Montant du devis, 21,700 fr.

On a affiché aujourd'hui le programme de la fête du 14 juillet.

« République française. — Ville de Tourcoing. — Fête nationale du 14 juillet 1892.

» Le 14 à 7 heures du matin : distribution de secours extraordinaires aux administrés du bureau de bienfaisance et aux établissements hospitaliers de la ville.

» A 8 h. 1/2, place des Phalempins, rue du Clocher et rue de Gand, réunion de toutes les sociétés prenant part à la fête pour se former en cortège suivant les numéros qui leur auront été distribués.

» A 9 heures, l'Administration municipale et la Commission des fêtes passeront la revue des sociétés et le cortège se mettra ensuite en marche en suivant l'itinéraire ci-après : Place des Phalempins, rues Houchard, de Menin, de la Latte, du Calvaire, St-Jacques, Grande-Place, rue de l'Hôtel-de-Ville et place de l'Hôtel-de-Ville. Réception à l'Hôtel-de-Ville des délégués des sociétés. Remise des prix aux sociétés ayant pris part au cortège.

» A 10 h. 1/2, sur la Grand'Place, chœurs patriotiques, exécutés par un groupe d'enfants des écoles communales, avec accompagnement de la fanfare du Petit-Château. Après l'exécution, distribution de gâteaux dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville.

» A 11 h. 1/2, sur la Grand'Place, matinée musicale par la musique municipale.

» De 2 à 6 heures du soir, sur la place des Phalempins, jeu de balle, dite pelotte, organisé par la société *La Paume Tourquennoise*.

» A 3 heures du soir, sur la place Charles Roussel, jeux populaires. — Il sera publié un programme particulier.

» A 4 heures, sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville, exercices de gymnastique exécutés par la société municipale de gymnastique et d'armes la « Tourquennoise ».

» A la même heure, place des Halles, tir à la cible chinoise offert aux sapeurs-pompiers de la ville.

» A 5 heures sur le kiosque de la Place Thiers, concert par la Fanfare et la société chorale « La Muse des travailleurs » du Blanc-Seau. Dans les intervalles des morceaux de musique, lancement de ballons grotesques.

» A 7 heures sur la Grand'Place, festival de musiques d'harmonie, de fanfare et d'orphéons (une affiche spéciale donnera le programme).

» A la chute du jour illumination de l'Hôtel-de-Ville, de l'ancienne mairie de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la Grande-Place. Embrasement de la Grande-Place.

» Les édifices publics seront pavoisés et illuminés. Les habitants sont invités à pavoiser et illuminer leurs maisons. »

Grave accident d'usine. — Un grave accident s'est produit samedi, vers 1 h. 1/2, au peignage de MM. Binet. Marie Vantieghem, âgée de 22 ans, demeurant à Roubaix, près du peignage Amédée Prouvost, en passant un ruban de laine à un gills-box, posa imprudemment la main entre la barre d'alimentation et les barrettes; et elle eut le dos de la main traversé par trois barrettes remontantes. Les multiples blessures sont très graves.

M. le docteur Delattre fut aussitôt appelé pour donner les premiers soins à la jeune fille, qui fut ensuite transportée à l'hôpital de Roubaix.

M. Cotard, commissaire du 1er arrondissement, a fait les constatations d'usage.

Arrestation d'un rôdeur. — Dans la nuit de vendredi à samedi, vers 2 heures, le brigadier Descamps, rencontra, place Thiers, un individu dont les allures lui parurent suspectes, et il le conduisit au poste. Interrogé par M. Cotard, il répondit qu'il n'avait jamais été condamné. Malheureusement pour lui, il avait une fiche à la police, constatant qu'en 1888 il avait subi une peine de 4 mois de prison pour vol; et que depuis lors il avait été condamné 4 fois pour infractions à des arrêtés d'expulsion. C'est un sieur Henri Dhaene, 42 ans, peintre, marié père de 5 enfants, demeurant à Mouscron.

Vol de boucles d'oreilles. — Mme Cantin, demeurant contour de l'église de la Croix-Rouge, fort inquiète de n'avoir pas vu, depuis plusieurs heures, sa petite fille, âgée de 4 ans, se mit à sa recherche et finit par la retrouver loin de sa maison. La pauvre petite n'avait plus ses boucles d'oreilles : elle avait été emmenée dans un sentier écarté par une femme qui lui avait donné un bonbon. En faisant semblant de lui arranger les cheveux, la misérable lui avait enlevé ses pendeloques !

Un cheval emporté. — Samedi, vers 11 heures du matin, le cheval de M. Parmentier, en se cabrant, rue de Guisnes, passa une jambe de derrière au-dessus d'un brancard du camion auquel il était attelé. Il partit d'une course folle et il fut impossible au conducteur de le maintenir. De graves accidents étaient à craindre, quand un brave maçon, Henri Michel, âgé de 24 ans, demeurant au Sapin-Verf, sauta, sans tenir compte du danger, à la tête de l'animal et, après s'être laissé trainer l'espace de 30 à 40 mètres, arrêta le cheval affolé, en face de la reterderie de M. Dervaux.

Une tentative de vol. — A minuit 1/4, dans la nuit de vendredi à samedi, M. Depaepe, cabaretier à la Marlière, ayant entendu du bruit dans la rue, se leva, ouvrit sa fenêtre et, apercevant trois hommes arrêtés près de la porte de M. Jean-Baptiste Six, boulanger, rue de la Marlière, 375, il cria de toutes ses forces, au voleur !

Les trois individus prirent la fuite... Un volet avait été forcé et on avait déjà démastiqué un carreau. Mais les malfaiteurs n'avaient pas eu le temps de rien prendre.

Le bien ne vient pas toujours en dormant. — L'un de ces derniers soirs — fort tard — le sieur Dhalluin, débourreur, âgé de 53 ans, eut l'idée de faire un somme, au sentier Duquenne, avant de rentrer chez lui. Il lui sembla, comme dans un rêve, qu'on explorait ses poches!... A son réveil, il ne trouva plus ni montre ni argent. Il a, pour tout indice, donné à la police le n° de la toquante !

La fête du quartier du Brun-Pain. — Voici le programme de la fête qui aura lieu aujourd'hui dimanche, au quartier du Brun-Pain : Concours de pigeons sur Vitry chez M. Henri Leleux, 10 fr. prix d'honneur; grand concours de pinsons pour la ville seule, chez M. Catteau, 10 fr. prix d'honneur, de 3 à 5 heures, lancement de ballons pilotes et de bombes aériennes à double détonation; concert pendant le gonflement du ballon; à 5 heures, départ du ballon l'*Avenir*, monté par MM. Huleux frères, gymnastes; de 5 à 8 heures, jeux populaires dans tout le quartier; à la chûte du jour, feu d'artifice tiré par MM. Gilis et Campion.

Lundi, grand jeu de boules à la platine à l'*Hôtel des Voyageurs* et concours de coqs chez M. Charles Bouche, estaminet de l'*Ecossais*.

Halluin. — *Un terrible accident évité.* — L'ouverture des services d'été qui donne un train supplémentaire express d'Ostende-Lille, a failli être l'occasion sur cette ligne d'un affreux accident,

La gare de Tourcoing envoie à 5 heures une machine spéciale pour prendre à Menin l'express. Samedi une voiture conduite par M. Lepoutre, de Wervicq sud, longeait la route de Linselles afin de rejoindre le gravier de Bousbecques, lorsqu'arrivée à la barrière de la gare d'Halluin qui se trouvait ouverte elle s'engagea sur la voie.

A ce moment arrivait à toute vapeur la machine de remorque qu'il était impossible d'apercevoir, la voie ferrée faisant un coude très prononcé ; grâce à la présence d'esprit de M. Lepoutre qui donna un vigoureux coup de fouet au cheval, l'équipage put franchir à temps l'espace qui le séparait de la barrière, et le derrière de la voiture a presque été frôlé par la locomotive.

— *La réorganisation de la musique.* — Par décision préfectorale de ce jour samedi, la demande formulée par les trois groupes de vingt en vue de se réunir pour les répétions à effectuer afin de célébrer les fêtes du 14 juillet, vient d'être accordée.

M. le Préfet du Nord, sur les instances réitérées du Maire et du Conseil municipal, a de plus autorisé la réorganisation d'une musique à Halluin.

Les commissions sont convoquées et doivent se réunir dimanche afin de décider si cette musique sera municipale ou fera partie du corps des sapeurs-pompiers et la décision prise sera immédiatement soumise à la signature de M. le préfet, qui a cru devoir ne pas prolonger un malentendu regrettable et priver plus longtemps de distraction la population halluinoise.

Bousbecques. — *La fièvre aphteuse.* — L'épidémie se propage dans les communes du canton et suit principalement les bords de la Lys.

Elle ne présente pas actuellement le caractère alarmant signalé de prime abord et la cocotte tout en se propageant présente plutôt celui d'une contagion à son déclin.

Après Linselles où trois fermes sont déjà en interdit, Ferret, Selosse et Jonkière, à Wervicq sud, Delescluse, un cas vient de se déclarer également à la ferme Catry: toutes les mesures sont prises en pareil cas par les soins des municipalités et la brigade de gendarmerie d'Halluin en suit attentivement les progrès en tenant la main ferme à l'observation stricte des règlements sanitaires.

Bondues. — Procès-verbal a été dressé à charge d'un nommé Michel Isidore, charretier chez M. Lambelin François, cultivateur. Un nommé Hassebroucq Henri, domicilié à Lille, travaillant également chez M. Lambelin, avait reçu des coups de Michel, sans aucune provocation. M. Durasnel a délivré un certificat constatant des blessures assez graves.

LILLE

Sont adjoints au Conseil académique de Lille pour le jugement des affaires disciplinaires ou contentieuses intéressant les membres de l'enseignement secondaire entre qui doivent venir dans sa prochaine session.

MM. Convreur, chef d'institution à Gondecourt (Nord), Labbe-Dieu, chef d'institution à Marcq-en-Barœul (Nord), M. Joridt, répétiteur au lycée de Nevers, est nommé professeur suppléant de grammaire au collège de Dunkerque, M. Delaye, répétiteur stagiaire au collège de Calais, est nommé répétiteur audit collège, M. Delandre nommé répétiteur stagiaire au collège de Condé-sur-Escaut, est nommé répétiteur audit collège.

Communications diverses

On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le banquet organisé par la société régionale des architectes du Nord de la France et offert à M. Louis Cordonnier, lauréat de la grande médaille d'honneur d'architecture au salon de 1893, réunit déjà de nombreux adhérents, le chiffre de cent cinquante souscripteurs est dépassé. M. le Président de la société industrielle a bien voulu mettre gracieusement à la disposition des organisateurs la balle salle de l'Hôtel construit par M. Louis Cordonnier. Le banquet aura lieu le samedi 9 juillet à 7 heures precises du soir, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille. Les adhésions seront reçues jusqu'au jeudi 7 juillet inclusivement chez M. Mourcou, 103, rue Manuel, à Lille.

Concerts et Spectacles

Grand Concert-festival rue de l'Ommelet. — Nous rappelons qu'aujourd'hui, dimanche, sera donné, au profit des enfants pauvres de l'école de la rue Turgot, un grand concert-festival, avec le concours d'un grand nombre de sociétés de musique et de gymnastique, et de plusieurs artistes éminents, à trois heures précises du soir dans la vaste salle du *Ratier-Club*, chez M. Marissal, rue de l'Ommelet

Ce concert-festival sera précédé d'un cortège, qui commencera à deux heures et demie, et suivi d'un bal à grand orchestre.

CONSEIL MUNICIPAL DE CROIX

Seance du 2 juillet 1892

La séance est ouverte à 8 heures 40 sous la présidence de M. Henri Segard adjoint.

Sont présents : MM. Florin Achille, Couturier Alcide, Castel Jean-Louis, Wallez Emmanuel, Mulliez Gustave, Desrumaux Henri, Vignoble Henri, Delahaye Emile, Caen Eugène, Lepers Jean-Baptiste, Carlier Henri, Ferlin Henri joseph, D'Hal Georges, Sorel Edouard, Delvoye Jean-Baptiste, Lenoir Jules, Lefebvre Paul, Catteau Jules, Manhez Emile, Guibal Johanin, Lamblin Henri, Selosse Florentin, Goblet Alfred.

Absents : MM. Mulliez François, Degrelle Emile, qui se sont fait excuser.

Comptes administratifs de la commune en 1891. — M. SEGARD. Il est d'usage que, pour la communication de ces comptes, M. le Maire ne soit pas présent ; dès que nous aurons pris une délibération, il reviendra parmi nous. La commission chargée de la vérification de ces comptes a chargé M. Emile Mangez de vous en donner communication. M. Mangez passe à M. Descamps, secrétaire de la Mairie, son rapport qui conclut à l'acceptation de ces comptes, et en priant le Conseil de voter des remerciements à M. le Maire pour sa bonne gestion.

Le total des recettes est de 141,058 fr. 91, dépenses 89,851 fr. 40, excédent de recettes 51,207 fr. 51, lequel est augmenté de reliquat définitif de l'exercice 1890, qui se monte à 10,125 fr. 38, le reliquat de 1891 est donc de 61,342 fr. 89 dont 4,548 fr. 46 pour les ressources vicinales.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les comptes et vote des remerciements à M. le Maire.

M. PLUQUET, maire, entre en séance, et M. Segard l'avise de la décision du Conseil. M. le Maire remercie les conseillers et ajoute qu'il travaillera toujours, dans la mesure du possible, à leur rendre la tâche facile.

Budget supplémentaire de la commune en 1892. — Recettes, 89063 fr. 32; dépenses, 88099 fr. 43; excédent de recettes, 963 fr. 89.

M. CAEN. Je suis allé visiter l'école de M. Mahieu et j'ai constaté avec regret que la construction des préaux n'avançait pas beaucoup.— M. LE MAIRE. Nous nous sommes déjà occupé de cette question, et nous avons attiré à ce sujet l'attention de M. Pendequin, l'entrepreneur. — M. SEGARD. J'ai écrit à l'architecte afin qu'il invite l'entrepreneur à nous donner satisfaction. Après ces quelques observations, le Conseil accepte le budget.

Budget primitif du bureau de bienfaisance en 1893. — Recettes, 13,668,85; dépenses, 13,668,85.

M. LE MAIRE. — Nous avons été obligés d'ajouter une somme de 200 francs pour les besoins de l'année courante, car le crédit voté ne suffira pas. Le conseil adopte sans observations.

Budget supplémentaire du bureau de bienfaisance de 1892. — Recettes, 594,70; dépenses, 594,70. Adopé sans observations.

Reconnaissance de la rue de Thionville. — M. LE MAIRE. Un grand nombre de propriétaires riverains ont signé la pétition : il nous manque encore, je crois, deux signatures. — M. FLORIN. Avez-vous celle de M. Piaz-Agache ? Et a-t-il fait des réserves ? — M. LE MAIRE. M. Piaz-Agache a signé et n'a pas fait de réserves. Si nous obtenons les deux signatures qui nous manquent, nous pourrons accepter la reconnaissance en principe.

La proposition est adopté à l'unanimité et la description renvoyée à la commission de voirie.

Reconnaissance de la rue de la Limite. — M. LE MAIRE. Nous avons fait dresser, d'accord avec la ville de Roubaix, un devis par l'agent-voyer. Il s'agit de savoir à combien s'élèveraient les frais de pavage, d'aqueducs, etc. On prévoit une somme de 20,000 fr., tandis que le dovis dressé antérieurement s'élevait à 23,000 fr. Reste à savoir si les propriétaires de Roubaix accepteront. En ce qui concerne Croix, il nous manque quatre signatures. — M. SEGARD. J'ai vu aujourd'hui M. Verley : il m'a dit que les propriétaires de Roubaix refusaient de signer.

M. DESRUMAUX. — Il faudrait bien en finir avec cette question : Si les quatre propriétaires qui n'ont pas signé persistent dans leur refus, qu'on livre leurs noms à la publicité — M. LE MAIRE. Le garde-champêtre qui est chargé de recueillir les signatures m'a dit ce soir qu'il avait bon espoir d'en obtenir demain trois. Un seul refuse formellement. — M. CAEN. L'administration de Croix devrait transmettre les résultats à Roubaix et prier cette ville d'agir de son côté. — M. LE MAIRE. En effet il vaudrait mieux continuer les démarches et transmettre ensuite les résultats à Roubaix. — Le Conseil approuve à l'unanimité cette manière de voir.

Reconnaissance de la rue Charles Quint. — Le Conseil renvoie cette question à la Commission de voirie, et attendant que tous les propriétaires riverains aient donné leur signature.

Une 3e adjointe à l'école de Mme Dernitz. — M. LE MAIRE Nous avons reçu une demande de Mme Dernitz, tendant prendre une délibération pour la création d'un poste de 3e adjointe dans son école, le nombre des élèves augmentant de jour. Nous avons pris des renseignements, et cette demande parait justifiée. Je vous demande donc votre avis. — M. SEGARD. Il faudrait, en plus, un mobilier pour que les élèves soient bien installées. Ceci nous occasionnera encore des dépenses.

M. CAEN. La création d'un nouveau poste est nécessaire. 80 à 90 élèves dans chaque classe, c'est beaucoup trop. — M. SEGARD. Si vous créez ce poste au Créchet, vous verrez que M. Arts réclamera aussi.

M. CAEN. Je ne vois qu'une seule chose, c'est d'améliorer la situation dans les écoles. Pour maintenant, nous n'avons qu'à discuter la demande de Mme Dernitz : si Mme Arts réclame, nous verrons ce que nous avons à faire. — M. LE MAIRE. Nous pourrions renvoyer cette demande à la commission des écoles. — M. SEGARD. Il y a bien des choses plus utiles à instituer à Croix : si je parle ainsi, c'est pour défendre les finances de la commune.

M. LE MAIRE. Puisqu'il en est ainsi, je vous propose de passer au vote pour cette question. Quant au mobilier, nous chargerons la commission des finances de statuer. A l'unanimité le Conseil accepte la création d'un nouveau poste d'institutrice adjointe à l'école du Créchet, et renvoie à la commission des finances l'achat du mobilier nécessaire.

Fête du 14 juillet. — M. LE MAIRE. Nous avons nommé une commission à ce sujet. Il me semble que le mieux c'est de lui donner tous pouvoirs nécessaires pour arriver à une bonne solution. Après différentes observations le Conseil accepte la proposition de M. le Maire.

Eclairage de la rue de la Gare. — M. GUIBAL fait observer au Conseil que l'on éteint trop tôt; il prie le Conseil de bien vouloir faire le nécessaire pour que l'on n'éteigne pas les gaz avant le passage des voyageurs du dernier train. — M. LE MAIRE fait remarquer à M. Guibal que l'éclairage de cette rue est fait par MM. Holden qui donnent le gaz gratuitement, cela ne regarde donc pas la commune. Après une explication de M. Caen, le Conseil décide que l'on rendra visite à ces messieurs.

M. CASTEL réclame pour l'éclairage de la grand'route.

— Expliquez-vous...

— J'ai était entrainé dans un tripot. J'ai eu tort, j'avais promis de ne plus jouer. Je ne savais plus ce que je faisais. Au cercle, j'ai joué, j'ai gagné. Alors la banque étant libre, je l'ai prise. Presque aussitôt, un des pontes fit arrêter le jeu, m'accusant d'avoir glissé dans les cartes que je tenais encore à la main une portée toute préparée qui me faisait jouer à coup sûr. Et c'était vrai, mon colonel...

Jacques s'arrêta. Des sanglots lui montaient à la gorge.

Il reprit :

— Oui, c'était vrai. On compta les cartes devant moi. Je les comptai moi-même.

— Eh bien ? fit M. de Cheverny.

— Il y en avait neuf de trop.

— Et vous prétendez ne point les y avoir mises?

— Oh ! mon colonel, je vous le jure... je suis victime et non coupable... Je vous en prie, mon colonel, croyez-moi.

— Je ne le puis. Comment vous croirais-je? Fournissez-m'en les moyen. Je vois contre vous une preuve flagrante. Pour vous et plaidant en votre faveur, je ne vois rien. Certes, vous avez été bon soldat, vous avez montré l'exemple de l'entrain, de la gaité, de la bravoure... car vous aviez bien compris que pour un soldat français, mourir n'est rien... tout le monde peut se faire tuer... c'est à la portée de tous... mais c'est mourir gaiement qu'il nous faut, à nous autres... Et vos camarades se modelaient sur vous... Cela c'est bien... Mais déjà, au Tonkin, je vous avais une fois réprimandé pour avoir joué de l'argent... Enfin, vous voici en France, en congé de quelques jours à Paris... vous quittez votre uniforme dont vous devriez être fier et auquel sied si bien la médaille que vous avez gagnée... c'est une première faute... vous n'êtes que sous-officier, en congé très court... vous devez garder votre uniforme... vous allez dans dans un cercle où l'on joue, un des tripots les plus mal famés de Paris. . vous oubliez le serment que vous m'avez fait de ne plus jouer... vous jouez... et l'on vous prend de fausses cartes à la main... Tout est là contre vous... Qu'avez-vous à me dire qui puisse plaider en votre faveur ?

— Hélas ! rien, mon colonel. Je n'ai qu'à vous rappeler le passé... Je n'ai jamais été puni... vous le savez, mon colonel... si j'ai joué, au Tonkin, ce n'est certes point par passion, car jamais je n'avais joué de ma vie et le nom de baccarat m'était absolument inconnu et ne pouvait parler à mon imagination. J'ai donc joué là, plutôt par désœuvrement.

— Mais hier ?

— Hier, je l'avoue, j'ai été grisé... par la vue de l'or... Puis, il faut que je vous dise tout, mon colonel... on m'avait fait trop bien diner, je n'ai pas l'habitude de la bonne chère... Je suis entré au cercle sans trop savoir où je me rendais... et à l'heure qu'il est, mon colonel, je ne me rappelle même pas les détails qui ont précédé le moment où j'ai pris la banque... Il y a du vague dans ma tête... Je ne me suis réveillé que lorsque j'ai compris que l'on me traitait de voleur... de voleur, moi ! mon colonel, moi qui me suis engagé par amour pour le métier de soldat, moi qui n'ai qu'une ambition, celle de devenir officier ; moi qui n'ai qu'un désir, celui de ne pas être trop âgé quand arrivera la prochaine guerre avec l'Allemagne!... Un voleur, moi ? Oh ! mon colonel, mon colonel...

— Qui vous accompagnait dans ce tripot? Car il faut y être présenté... On n'y entre point à portes grandes ouvertes...

— Patoche, un homme d'affaires par l'entremise duquel Marjolaine a acheté son magasin de modiste.

— Quel est cet homme ?

— Je ne le connais pas autrement.

— Il est peut-être votre ennemi ?

— Je ne le connais que depuis quelques jours.

— Avait-il quelque raison de vous conduire en ce tripot ?

— Il allait y faire une course. Je l'ai accompagné.

— Vous ne le soupçonnez donc pas d'avoir voulu vous nuire ?

— En aucune façon.

Le colonel se mit à marcher vivement dans son cabinet. Il gardait les sourcils froncés et il était très ému.

Il s'arrêta tout à coup devant le sous-officier.

— Jacques ! fit-il.

Et cette fois ce n'était plus le colonel qui parlait. C'était presque le père. C'était un homme qui devait la vie à cet autre homme.

Jacques le comprit si bien que des larmes lui en vinrent aux yeux.

— Répondez franchement, non à votre supérieur, mais à l'homme qui vous aime et qui serait vraiment attristé de voir plus longtemps cette accusation peser sur vous.

— Mon colonel, que pourrais-je vous dire ?

— La vérité !

— Hélas ! mon colonel, vous venez de l'entendre.

— Eh bien, je suis obligé de vous dire que je ne crois pas à cette vérité-là... Non, je n'y crois pas... Il y a, assurément, en tout cela, quelque chose que vous me cachez... N'ai-je pas droit à toute votre confiance ? Je ne vous fais, vous le voyez, aucune menace... Tout à l'heure seulement l'officier qui juge et qui punit reprendra ses droits. Ouvrez-moi votre cœur, Jacques...

— Les choses se sont passées ainsi que je vous l'ai raconté, mon colonel. Je ne pourrais y rien ajouter. Je suis innocent de cette infamie. Et je ne comprends pas que ceux qui me connaissent, m'estiment ou m'aiment, puissent croire, une seconde, que j'ai été assez lâche, assez fou pour m'en rendre coupable.

Le colonel avait repris son air rigide.

Il fit claquer ses doigts, nerveusement, dans un geste d'impatience.

— Ce sont des protestations platoniques ; j'aimerais mieux une preuve d'innocence... un indice seulement...

— Mais voilà mon colonel, ce que je ne puis vous donner. Et c'est à devenir fou. Etre innocent, le crier de toutes ses forces, et voir que personne ne vous croit. Car je suis perdu, je suis perdu. Marjolaine seule de tous ceux qui m'ont témoigné de l'affection restera persuadée que je ne suis pas un voleur... mon Dieu, mon Dieu...

Il pleurait, le front bas... et de grosses larmes s'arrêtaient de chaque côté de sa bouche à la pointe de ses moustaches.

— Non, je ne puis vous croire, disait le colonel... et je suis même bien près de penser qu'à l'action blâmable et honteuse que vous avez commise cette nuit, vous joignez en ce moment le mensonge et la dissimulation...

Jacques ferma les yeux et devint très pâle.

— Mon colonel, vous savez, mieux que tout autre si je crains la mort...

— Vous êtes brave, c'est vrai.

— Eh bien, si j'étais coupable, je ne résisterais pas, comme je le fais, à l'accusation qui pèse sur moi... si j'étais coupable, mon colonel, en sortant de ce tripot, je me serais tué...

Le colonel ne répondit pas.

Que pouvait-il croire, si ce n'était l'évidence même ?

Il continuait de se promener dans son cabinet. Son agitation était extrême. Que faire ? quelle punition infliger à Jacques ?

Il hésitait.

Si la faute n'avait été connue que de lui seul, peut-être, ayant pitié de cet homme, en eût-il enfoui jusqu'au dernier vestige dans le plus profond de son cœur !

Mais la faute était publique.

Ne serait-il pas forcé de sévir ?

Voilà pourquoi il se taisait pourquoi il hésitait!...

Il montra la porte au sous officier d'un geste bref et sec.

— Allez, dit-il, je ne sais pas encore ce que je ferai... Vous avez encore deux ou trois jours de congé avant de rejoindre votre régiment à Nancy, utilisez ces trois jours pour le plus grand profit de votre défense et de votre réhabilitation... Je ne veux pas vous revoir avant cela...

— Mon colonel, j'ignore comment je vous prouverai mon innocence... Peut-être n'y réussirai-je jamais ?

— Tant pis pour vous.

Le sous-officier, navré, le désespoir au cœur, se dirigea vers la porte. Il tremblait cruellement. Il avait froid.

Sur le point de sortir, il s'arrêta.

— Mon colonel, vous m'aviez fait l'honneur de m'inviter à votre soirée, à cette fête intime qui devait réunir autour de vous tous ceux que vous aimez et tous ceux qui vous... qui vous aiment.

Et il parlait d'une voix profondément altérée.

Ce fut presque indistinctement qu'il ajouta :

— Dois-je me retirer en emmenant Marjolaine?...

— Oui. Vous trouverez un prétexte.

— C'est bien, mon colonel, j'obéirai.

Il fit le salut militaire et sortit en chancelant.

Le colonel avait repris le journal tombé par terre. Il relisait l'article relatant la scène odieuse de la tricherie.

Il le froissa avec dégoût et le jeta loin de lui.

— Joueur, menteur et voleur!... dit-il... Qui l'aurait jamais dit ?

Jacques rentra au salon, son visage était si décomposé que Marguerite le remarqua de nouveau et pour la seconde fois en fit la réflexion à Marjolaine.

Marjolaine savait bien d'où venait cette émotion... mais elle ignorait quel avait été le résultat de l'entrevue du colonel avec le sous-officier.

Un regard triste de Jacques lui fit comprendre qu'il n'avait pas su se disculper et que le colonel le croyait coupable.

Jacques était si décontenancé que Bernard vint lui serrer la main, pendant que Bernerette le suivait d'un long regard surpris.

Et les deux jeunes gens, dans un coin du salon, un instant seuls :

— Voyons, qu'y a-t-il ? Vous avez, Marjolaine et vous, une allure singulière... Assurément, il s'est passé quelque chose...

Jacques gardait dans ses doigts crispés la main que Bernard lui avait tendue.

— Quelque chose de grave, dit-il, quelque chose qui amènera ma mort !...

— Vous m'effrayez... Ai-je votre confiance ? Dites-moi tout...

— Vous m'avez témoigné tout de suite tant d'amitié que je me sens rassuré auprès de vous, Bernard. Ecoutez-moi donc.

Et il lui fit le récit que connaissent nos lecteurs. Il le lui fit rapidement, en quelques mots. Bernard, surpris, décontenancé tout d'abord, se laissa convaincre pourtant, tellement il y avait sur les traits du sous-officier de douleur, de rage, d'impuissance à se défendre.

— Ah ! Bernard, je vous supplie, ne faites pas comme votre père. Bernard, croyez-moi.

Le jeune homme lui tendit les deux mains ouvertes.

(A suivre.) JULES MARY.